

## Parcours linguistique vers le niveau A1 – OFII

### **Objectif(s)**

Acquisition du niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) en Français.

Acquisition de notions de base sur la société française au niveau de la vie pratique (Famille, logement, déplacements, santé, école, culture), de la vie professionnelle et de la vie publique.

### **Durée**

Selon les besoins linguistiques des signataires et les freins à l'apprentissage repérés  
4 parcours possibles :

**100 h/200 h/400 h/600 h**

Selon un rythme hebdomadaire qui sera fixé avec le bénéficiaire.

### **Public concerné**

Les étrangers qui obtiennent un premier titre de séjour durable et signent à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

### **Pré-requis**

- Avoir un niveau de compétences en français oral inférieur au niveau A1 du Cadre Européen de référence pour les langues.
- Public orienté par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) à l'issue du test de positionnement A1 en plateforme d'accueil.

### **Conditions d'accès**

#### **Modalité et délais d'accès**

Délai d'accès maximum un mois.

Sur prescription de l'OFII.

Passage sur la Plateforme d'accueil de l'OFII d'un test écrit de niveau A1 ainsi que d'une évaluation orale.

Si le niveau A1 est atteint les personnes peuvent être orientées vers la formation de niveau A2 ou d'autres dispositifs.

Si le niveau A1 n'est pas atteint, le score obtenu détermine le volume horaire de cours de français.

Les groupes étant à entrée permanente, l'entrée en formation a lieu dans un délai de moins d'un mois.

#### **Tarif/Financement :**

La formation est prise en charge par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

#### **Statut :**

Les bénéficiaires n'ont pas le statut de stagiaire de la formation professionnelle et ne fait donc pas l'objet d'une rémunération.

### Organisation :

Cette prestation est à entrées et sorties permanentes.

Trois grands axes : vie publique, vie pratique, et vie professionnelle qui se décline de la façon suivante :

- Présentiel pour 80% du temps
- Mises en situation pour 20% du temps dont 10% à partir de ressources numériques

### Parcours :

**Quatre propositions de parcours obligatoires visant le niveau A1** pour les signataires du CIR:

**Parcours de 600h** : pour un public non communicant, non ou peu scolarisé, non lecteur et non scripteur.

**Parcours de 400h** : pour un public non ou peu scolarisé, non lecteur et non scripteur pouvant interagir très simplement lors d'un entretien oral.

**Parcours de 200h** : pour un public scolarisé pouvant interagir très simplement lors d'un entretien oral.

**Parcours de 100h** : pour un public scolarisé communicant dont les compétences écrites restent à généraliser.

## Modalités pédagogiques

### Méthode :

- Mises en situation, travail de groupes et échanges
- Supports variés et proches de l'environnement quotidien des personnes : documents authentiques, extraits audio/vidéo, outil informatique (10% e-learning)
- Évaluation et autoévaluation de la progression du stagiaire

### Suivi évaluation :

**Deux évaluations (intermédiaire et finale)** sont programmées :

- L'évaluation intermédiaire a pour objectif de réajuster le contenu de la formation en fonction du niveau d'acquisition des compétences et de permettre au stagiaire de se positionner par rapport à son objectif.
- L'évaluation finale a pour objectif de définir le niveau du stagiaire en fin de parcours. Elle évalue les quatre compétences du CECRL (la compréhension et la production écrites et orales).

### 87% de réussite à l'évaluation finale

**Attestation d'assiduité et de niveau**, vous seront remises à la fin de votre formation.

**Pour les personnes ayant acquis le niveau A1**, l'inscription à une certification TCF (Test de connaissance du français) ou TEF (Test d'évaluation du français) pourra être engagée pour laquelle les frais d'inscription pourront être pris en charge.

L'atteinte de ce niveau peut donner suite à des parcours complémentaires A2 puis B1.

Concernant les personnes en situation de handicap : Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

## Accessibilité

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## Lieux d'intervention

Limoges, Brive, Tulle, Ussel, Guéret

## Contact

05 55 77 55 76 ou 05 55 79 06 06 – [contact@groupe-fel.fr](mailto:contact@groupe-fel.fr)